

aux faubourgs de Montréal et de Québec; M. Baldwin présenta de nouveau son bill pour assurer la liberté des élections et M. Aylwin son bill pour assurer l'indépendance des juges.

Le correspondant du *Canadien*, qui n'était autre que M. Etienne Parent, représentant du comté du Saguenay, écrivait de Kingston en date du 11 septembre :

" Il court ici un bruit assez important, c'est que M. LaFontaine eut hier une longue entrevue avec Son Excellence le gouverneur-général. On suppose, comme de raison, que cette conférence a roulé sur l'état des affaires, et qu'elle a eu lieu dans la vue d'amener M. La Fontaine à entrer dans le ministère. Si je savais quelque chose sur la nature et le résultat de cet entretien ce serait d'une manière confidentielle, et je ne pourrais rien vous en apprendre. Quoi qu'il en soit, nos amis du Bas-Canada ne trouveront, j'en suis sûr, dans cette entrevue, aucun sujet de s'inquiéter : le caractère, la position et les antécédents de M. La Fontaine sont une garantie qu'il n'a pu ni ne pourra rien dire ni faire contre l'intérêt de ses compatriotes non plus que rien de dérogatoire à leur honneur."

Enfin le 13 septembre, l'adresse en réponse au discours du trône ayant été proposée, M. Baldwin, secondé par M. Benjamin Viger, proposa un amendement qui se terminait par une déclaration de manque de confiance dans les principaux conseillers de Son Excellence.

Une révélation singulière fut alors faite par M. le procureur-général Draper, qui déclara que lui et quelques-uns de ses collègues avaient toujours été d'avis que le parti franco-canadien ne pouvait rester plus longtemps éloigné du gouvernement, et que sans son concours il serait impossible de donner effet à l'acte d'Union. Il lut ensuite à la Chambre copie d'une lettre du gouverneur à M. La Fontaine offrant à ce dernier la charge de procureur-général pour le Bas-Canada, M. Baldwin devant être en même temps procureur-général pour le Haut-Canada, lui-même (M. Draper) devant se retirer. Cette lettre déclarait aussi que Son Excellence n'aurait aucune objection à faire entrer M. Girouard dans le Conseil exécutif avec la charge de commissaire des Terres de la Couronne, le tout à condition qu'une espèce de pension de retraite serait accordée à MM. Ogden et Davidson, et à condition aussi que la charge de solliciteur-général pour le Bas-Canada serait donnée à quelque avocat d'origine britannique. La même lettre ajoutait que la place de greffier du Conseil exécutif pourrait être offerte à un canadien, par exemple à M. Morin ou à M. Parent. Cette lettre se termi-